



## Communiqué de presse

**Rabat, le 11 mars 2022**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme « **Réussir le Statut Avancé Phase II** » visant à renforcer le partenariat entre le Maroc et l'Union Européenne (UE), un jumelage a été conclu entre le Conseil de la concurrence du Royaume du Maroc et un consortium composé de la Commission Hellénique de la Concurrence (Grèce), l'Autorité de Protection de la Concurrence et des Consommateurs Polonaise (Pologne) et l'Autorité Italienne de la Concurrence (Italie).

Ce projet s'inscrit dans le cadre du processus de convergence réglementaire vers l'Acquis de l'Union Européenne (UE), et vise à contribuer à la consolidation des principes de la concurrence libre et loyale, au renforcement de la compétitivité de l'économie et au développement du secteur privé.

D'une durée de 24 mois (2021-2023), ce projet est financé par l'Union Européenne, et a pour objectifs spécifiques de :

- ✓ Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles du Conseil de la concurrence ;
- ✓ Contribuer à la promotion d'une culture du droit et de l'économie de la concurrence.

Par ailleurs, il convient de noter que ce projet est géré avec l'appui de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures - Cellule d'Accompagnement du Programme Réussir le Statut Avancé- relevant du Ministère de l'Economie et des Finances.